Session ordinaire 2017-2018

TO/PR P.V. ECO 23

Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 31 mai 2018

Ordre du jour :

Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie sur les sujets suivants (demandes CSV):

a) vente éventuelle du site ArcelorMittal de Dudelange et politique industrielle européenne en général;

b) projet d'implantation d'un centre de données de la société Google au Grand-Duché - état du dossier;

c) *(nouveau)* projet d'implantation d'une usine de laine de roche dans la zone industrielle *Gadderscheier* ;

d) *(ancien point c)* mesures en vue d'une amélioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise telles qu'énoncées dans la lettre du 27 mars 2013 de Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat - Volet environnement *

(point non abordé lors de la réunion du 29 mars 2018)*

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Sylvie Andrich-Duval remplaçant M. Emile Eicher, M. Marc Angel remplaçant M. Claude Haagen, M. Gérard Anzia, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Alex Bodry remplaçant M. Fränk Arndt, Mme Tess Burton, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Claude Wiseler remplaçant M. Félix Eischen

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

M. Patrick Nickels, M. Tom Theves, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

*

Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie sur les sujets suivants (demandes CSV):

Ordre du jour

En début de réunion, les représentants du groupe politique CSV demandent à ce que Monsieur le Ministre de l'Economie les informe également des récents développements concernant l'implantation d'une usine de laine de roche de *Knauf Insulation* dans la zone industrielle *Gadderscheier* (Sud du pays).

Suite à une brève discussion, la Commission de l'Economie décide de compléter son ordre du jour dudit point, suite à celui concernant le projet d'implantation d'un centre de données à Bissen.

a) vente éventuelle du site ArcelorMittal de Dudelange et politique industrielle européenne en général;

Les initiateurs de l'échange de vues sont invités à préciser davantage leur demande du 9 mai 2018, de convoquer « d'urgence » une réunion « au sujet de la cession de l'usine de galvanisation de Dudelange dans le sillage de l'acquisition d'Ilva par Arcelor Mittal et de la politique industrielle européenne en général. ». Ceux-ci se réfèrent à des informations parues dans la presse.

Monsieur le Ministre rappelle que la décision d'ArcelorMittal de céder son usine à Dudelange résulte de conditions lui imposées par la Commission européenne qui elle s'est préoccupée de la situation future sur le marché européen des produits plats en acier au carbone laminés à chaud, laminés à froid et galvanisés.

En effet, en raison du règlement de l'Union européenne sur les concentrations, la Commission n'était en mesure de permettre l'acquisition de la société sidérurgique Ilva en Italie que sous réserve de la cession de nombreux actifs d'ArcelorMittal en Europe avec l'objectif de préserver une concurrence effective sur les marchés européens de l'acier. La première liste d'actifs à céder proposée par ArcelorMittal a été refusée par la Commission européenne. Celle-ci insistait que des productions similaires que celles reprises par l'achat d'Ilva devraient être abandonnées. Sur cette première liste, l'usine de Dudelange ne figurait pas, comme d'ailleurs aucun autre site luxembourgeois.

Monsieur le Ministre rappelle encore que le Gouvernement est intervenu par écrit auprès de la Commission européenne à ce sujet et qu'il s'est concerté avec ArcelorMittal pour déceler des alternatives à la vente d'actifs au Luxembourg. Suite au refus des propositions initiales par la Commission européenne, de réelles alternatives n'existaient plus, notamment en raison du fait que ces ventes devraient obligatoirement concerner des usines sises sur le territoire de l'Union européenne.

Ensuite, les pourparlers avec ArcelorMittal se concentraient sur la façon d'organiser la reprise de l'usine de galvanisation à Dudelange, de sorte à garantir le maintien de l'emploi dans les conditions salariales et autres actuelles. Monsieur le Ministre tombait d'accord avec les dirigeants responsables[1] qu'une telle condition saurait être inscrite dans l'accord de transaction avec le repreneur potentiel. Actuellement, la discussion porte sur la nature de cette clause (condition obligatoire préalable ou clause plus nuancée allant jusqu'à un simple souhait). La formulation de cette clause aura un impact direct sur le prix qu'un repreneur sera prêt à débourser pour cette usine.

[1] Messieurs Aditya Mittal et Michel Würth.

Monsieur le Ministre tient à préciser qu'à ce stade aucun acquéreur ne s'est présenté, bien qu'un certain intérêt de candidats potentiels ait été noté. Le groupe russe NLMK, déjà actif en Belgique, est un de ces intéressés, mais aucune négociation avec ce groupe n'est actuellement menée. ArcelorMittal aurait, en effet, peu d'intérêt d'ouvrir une porte supplémentaire sur le marché européen pour la production sidérurgique de la Russie.

Deux autres candidats potentiels existent, l'un allemand (Salzgitter AG) et l'autre suédois.

La direction d'ArcelorMittal informera le Gouvernement dès que des négociations de vente « sérieuses » seront entamées. Monsieur le Ministre souligne comme crucial de pouvoir s'adresser au repreneur potentiel, dès que celui-ci sera connu, afin de prendre connaissance de ses objectifs à moyen et à long terme en ce qui concerne le site à Dudelange et de lui faire comprendre les intérêts du Gouvernement pour ce qui est du maintien de l'emploi dans les conditions actuelles.

Monsieur le Ministre clôt ses explications en jugeant les règles appliquées par la Commission européenne comme plus en phase avec la réalité du marché de l'acier, qui est devenu mondial. Il rappelle et souligne qu'ArcelorMittal ne souhaitait pas vendre l'usine de Dudelange et aurait même prévu des investissements sur ce site.

L'orateur juge aberrant la réglementation européenne appliquée en ce qu'elle puisse permettre à des concurrents établis hors de l'Union européenne de se doter d'usines européennes. Absurde même, s'il s'agit de sociétés émanant d'Etats, comme la Russie, contre lesquels l'Union européenne met en œuvre une politique de sanctions économiques. Cette politique de la concurrence au sein de l'Union européenne limite la croissance des groupes industriels européens au détriment de leur compétitivité au niveau mondial. L'orateur renvoie à d'autres Etats, comme le Japon, qui ne connaissent pas une telle étroite limitation des parts de marché des groupes sidérurgiques.

Monsieur le Ministre ajoute qu'il thématisera cette problématique au niveau européen. Des premiers pourparlers avec ses homologues d'autres Etats membres ont déjà eu lieu. Il salue dans ce contexte que la France entend relancer l'ancienne initiative « Friends of the industry ». Ce cadre inofficiel devrait réunir à Paris les ministres en charge de l'Economie afin de délibérer de sujets non traités au niveau du Conseil « Compétitivité », mais dans d'autres formations du Conseil, importantes cependant d'un point de vue économique et industriel. L'orateur renvoie aux discussions concernant le commerce international avec ces accords et sanctions, mais il entend surtout discuter de la réglementation concernant les concentrations lors de cette première réunion qui devrait avoir lieu fin septembre de l'année courante en vue d'obtenir un échange de vues plus consistant à ce sujet lors du premier Conseil « Compétitivité » qui suivra cette rencontre.

Débat :

- ***Critique ministérielle de la législation « Antitrust ».*** Un député remarque que les règles actuelles du droit de la concurrence de l'Union européenne sont connues depuis des années et la Commission européenne n'a pas d'autre choix que de les appliquer.

  L'intervenant met Monsieur le Ministre en garde devant une remise en question hâtive de ce cadre légal et réglementaire. Il souligne que ce cadre vise à garantir le libre jeu de la concurrence au sein du marché unique et ceci dans l'intérêt général de l'efficience économique. Même si une réforme des dispositions « Antitrust » pourrait être saluée par le Luxembourg s'il s'agit du secteur sidérurgique, la situation se présente de manière parfois radicalement opposée dès qu'il s'agit d'autres secteurs

économiques. L'orateur partage cependant l'avis de Monsieur le Ministre, dans ce sens, que le temps serait venu de réexaminer l'ensemble des règles actuelles de la concurrence en fonction de l'évolution des relations économiques internationales ces dernières années.

Monsieur le Ministre répond qu'il est conscient des multiples implications dudit cadre communautaire dans la réalité économique. La raison pour laquelle il a fait porter ce sujet à l'ordre du jour de la réunion informelle en septembre prochain avec ses homologues européens est précisément de procéder à une première évaluation commune de points faible observés de la législation *Antitrust* dans un contexte concurrentiel international qui a changé. Les conclusions tirées de cette réunion seront présentées et discutées au prochain Conseil sous présidence autrichienne.

Une discussion s'ensuit sur les taxes punitives imposées par l'administration américaine sur des produits sidérurgiques importés de l'Union européenne et la réaction appropriée de la Commission européenne face à pareilles politiques protectionnistes ;

- ***Discussions avec le repreneur potentiel.*** Monsieur le Ministre remarque que chaque repreneur devrait avoir un intérêt naturel à avoir une bonne entente avec le Gouvernement du pays dans lequel il entend s'installer. En ce qui concerne la valeur d'éventuelles promesses orales, l'orateur remarque qu'il n'a jusqu'à présent pas fait l'expérience qu'à ce niveau de fausses promesses sont faites, mais d'un franc parler caractérisé d'un réalisme certain ;
- ***Fournisseur futur de l'usine à Dudelange.*** Il est confirmé que l'usine de galvanisation est actuellement fournie en produits semi-finis par l'usine d'ArcelorMittal à Florange (France). La poursuite de cette étroite collaboration dépendra du futur acquéreur ;
- ***Investissements à réaliser.*** Il est confirmé qu'un certain retard en matière d'investissements existait, mais en novembre 2017 de substantiels investissements dans l'usine de galvanisation à Dudelange ont été décidés par ArcelorMittal. Il est précisé que l'objectif de ces investissements n'était point de réduire les effectifs, mais d'améliorer l'infrastructure (machines) existante ;
- ***Position du représentant du Gouvernement au sein d'ArcelorMittal.***[2] Il est expliqué que les propositions concernant les actifs à vendre en réaction aux conditions imposées par la Commission européenne ne furent jamais thématisées au sein du Conseil d'administration du groupe ArcelorMittal qui s'est limité à la décision stratégique d'acquérir la société Ilva, sachant que cette reprise exigerait l'autorisation de la Commission européenne. La mise en œuvre de cette décision a été confiée au niveau managérial.

  Dans une seconde étape, des décisions sont susceptibles de devoir être prises au niveau du Conseil d'administration d'ArcelorMittal Luxembourg, dans lequel le Gouvernement est également représenté et ceci par deux fonctionnaires.[3] Ceux-ci exécuteront les instructions du Gouvernement qui seront celles évoquées en entrée. Déjà lors de la dernière réunion du Conseil d'administration d'ArcelorMittal Luxembourg, les représentants du Gouvernement on fait une déclaration afférente, déclaration actée dans le rapport dudit Conseil.

  Un intervenant insiste pour savoir comment le représentant du Gouvernement s'est positionné par rapport à ladite décision stratégique ayant, *in fine*, conduit à l'abandon de l'usine à Dudelange. En réplique, Monsieur le Ministre souligne que cette décision

[2] M. Jeannot Krecké, prédécesseur de l'actuel Ministre de l'Economie d'août 2004 jusqu'à sa démission le 1er février 2012.
[3] L'un du Ministère des Finances, l'autre du Ministère de l'Economie.

d'acquisition, sous réserve de l'autorisation par la Commission européenne, a résulté de réflexions stratégiques rationnelles. La conclusion afférente a été partagée par le représentant du Luxembourg. A ce niveau et à ce stade, il n'était toutefois pas question d'usines à abandonner et même la première liste dressée par le niveau exécutif en réaction aux conditions imposées par la Commission européenne ne comportait aucune usine au Luxembourg.

b) projet d'implantation d'un centre de données de la société Google au Grand-Duché – état du dossier;

Monsieur le Ministre de l'Economie signale d'emblée qu'il n'est toujours pas en mesure de communiquer des détails concernant le dossier sous rubrique. Les travaux au niveau communal se poursuivent avec l'adaptation du PAG, travaux dont ont été chargés des bureaux d'études. Une fois par mois un groupe de travail de la société Google est, par ailleurs, au Luxembourg pour faire avancer le dossier.

Afin de gérer la complexité des procédures déclenchées par ce grand projet et d'assurer une démarche coordonnée, un groupe de travail interministériel (Etat, Economie, Environnement), incluant la commune concernée, a été instauré.

Le Ministère de l'Economie a, quant à lui, invité la société à prévoir une réunion d'information publique destinée notamment aux résidents concernés, afin de couper court à toutes spéculations quant à l'échéancier de la mise en œuvre de ce projet, du type d'activités y envisagées, l'aspect extérieur de ce centre de données etc..

Monsieur le Ministre confirme que cette société est très prudente en ce qui concerne sa communication au grand public.[4] Néanmoins, une telle réunion devrait pouvoir avoir lieu en septembre prochain, puisqu'à ce moment la procédure devrait être dans une phase dans laquelle la société saura à quoi elle doit s'attendre en termes des autorisations requises.

Appelant au sens de responsabilité des députés, Monsieur le Ministre donne à considérer que les réactions publiques, notamment de responsables politiques, aux annonces de projets d'implantation d'usines dans le pays sont également enregistrées dans les milieux intéressés à l'étranger, de sorte que, ces derniers temps, il y est régulièrement interrogé par des décideurs économiques et investisseurs potentiels quant à l'avenir de l'industrie ou de grands projets industriels au Luxembourg. Cette « industriefeindlech Approch » qui se répand au pays et dont il doit prendre acte, n'est pas de nature à faciliter sa mission. De grandes sociétés ont tendance à éviter des environnements qui leur sont hostiles, afin de ne pas s'exposer à des situations qui portent dommage à leur réputation. L'orateur souligne qu'il importe d'éviter qu'une méfiance par rapport au Luxembourg s'installe auprès des investisseurs.

c) *(nouveau)* projet d'implantation d'une usine de laine de roche dans la zone industrielle *Gadderscheier* ;

La critique publique, qualifiée de massive, au projet envisagé par *Knauf Insulation* au Sud du pays n'est, selon Monsieur le Ministre de l'Economie, qu'un autre exemple de ce changement de mentalité qu'il se doit d'observer ces dernières années. L'orateur souligne que le Ministère de l'Economie n'a pas approché cette entreprise pour lui proposer de réaliser sa nouvelle usine au Luxembourg. Compte tenu du grand volume de matériaux d'isolation importés, cette nouvelle production au Luxembourg aurait, toutefois, d'un point de

[4] « ass e ganz scheit Réi ».

vue économique et de balance commerciale, fait du sens. Ceci d'autant plus que les produits d'isolation en laine de roche sont subventionnés au Luxembourg dans le cadre du régime d'aides « prime house ».

Egalement dans ce dossier, les principaux arguments des opposants sont d'ordre environnemental.[5] L'orateur souligne que ces arguments sont à relativiser fortement. L'énergie nécessaire à la production doit être mise en relation avec l'énergie économisée par l'emploi des isolants fabriqués. Cette relation est « extrêmement » positive.[6] Quant aux émissions, l'orateur s'interroge de la plus-value obtenue pour l'environnement quand ces émissions seront désormais produites à proximité immédiate du Luxembourg en France et non de l'autre côté de la frontière où le Luxembourg aurait su imposer ses exigences plus strictes en matière d'environnement.

D'un point de vue développement économique, cette occasion ratée serait encore plus regrettable en ce qu'elle aurait permis de souder de nouvelles coopérations économiques au Luxembourg. Le Ministère de l'Economie a ainsi vu l'opportunité d'apporter à une de ses « start ups » sa première grande commande de l'industrie. La jeune pousse luxembourgeoise mise en avant a développé un nouveau système de filtrage hautement efficace et déjà testé dans la pratique, système qui aurait permis de réduire ces émissions tellement critiquées de moitié. Employé une première fois à grande échelle, cette commande aurait permis d'assurer l'envol de cette jeune entreprise et, grâce à ce « test grandeur nature », susciter l'intérêt d'autres grandes entreprises au plus grand bénéfice de l'environnement en général.

Avec une certaine aigreur, Monsieur le Ministre de l'Economie constate qu'en fin de compte non seulement l'environnement a perdu, mais également la réputation du Luxembourg auprès des grands groupes internationaux actifs au pays.

Monsieur le Ministre insiste sur ce dernier point en relatant ses récentes discussions avec des décideurs économiques lors d'une mission effectuée aux Etats-Unis (Guardian Industries, DuPont). Face aux doutes exprimés sur des investissements à réaliser dans leurs sites de production au Luxembourg, il dit avoir relativisé les déclarations et critiques publiques exprimées ces derniers mois en renvoyant à une certaine fièvre préélectorale d'une campagne qui sera susceptible de se focaliser sur la forte croissance économique que connaît le Luxembourg. Les discussions à ce sujet devraient à nouveau s'apaiser après les élections législatives.

Débat :

- ***Dommage à la réputation et influence sur d'autres projets.*** Le porte-parole du groupe parlementaire CSV signale qu'il partage l'analyse et la préoccupation de Monsieur le Ministre en ce qui concerne la réputation du pays auprès d'investisseurs internationaux. Son groupe parlementaire serait préoccupé que, en fin de compte, le projet de Google finira comme celui de *Knauf Insulation*. A leur avis, ce dommage à la réputation du pays est, toutefois, principalement dû à un Gouvernement qui ne communique pas d'une seule voix dès qu'il s'agit de pareils dossiers industriels. Une position commune dans ces grands dossiers ne serait pas à reconnaître. La ligne de partage des positions exprimées se situerait clairement entre les représentants écologistes au Gouvernement et ses autres membres. L'orateur continue en citant les propos de ce matin du futur secrétaire d'Etat au Développement durable et aux

[5] Un trop de consommation d'énergie et d'émissions d'oxydes d'azote (NO_x) est mis en avant.
[6] 200 fois plus d'énergie économisée que consommée – selon l'orateur.

Infrastructures sur les antennes de la radio publique.[7]

Suite à un interlude de discussion plus animée, l'orateur poursuit en souhaitant être éclairci sur une autre affirmation du futur secrétaire d'Etat de ce matin, que le départ de *Knauf Insulation* ne serait pas absolu, mais qu'une coopération avec le *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST) serait en vue ;

- ***False facts.*** Monsieur le Ministre maintient que dans ce dossier, les opposants ont manifestement eu recours à de fausses informations, voire à l'emploi hors contexte de certains chiffres et données afin d'appuyer leur position et d'influencer l'opinion publique dans leur sens. Ainsi, il a été affirmé que les émissions de cette usine équivaudront à 5% des émissions du Luxembourg en gaz d'ammoniaque (NH_3) au détriment des objectifs climat du pays, obligeant de la sorte à des réductions supplémentaires dans d'autres secteurs et notamment celui des producteurs laitiers (réduction du cheptel laitier). Cette présentation des faits induit en erreur et suscite des craintes. Une telle émission d'un ordre de grandeur de 5% ne sera atteinte par cette usine que deux à trois fois par an. Il s'agit d'une valeur maximale qui peut être atteinte occasionnellement. La moyenne annuelle des émissions en NH_3 de cette usine se situe largement en-dessous de 2% des émissions nationales.

  Selon Monsieur le Ministre, ce même *modus operandi* a été employé dans la discussion concernant le projet d'implantation d'une usine à yaourt. Cette fois, en brandissant comme danger la consommation supplémentaire d'eau potable et l'impact sur le prix de l'eau à débourser par les habitants de la région. Fort heureusement cette présentation des faits a été rapidement récusée en public par le président du Syndicat des Eaux du Sud (en ce qui concerne la capacité de production et les infrastructures disponibles). De surcroît, lorsque l'infrastructure de production et de distribution existante permet de vendre davantage d'eau, la part des frais fixes dans le prix de vente diminue de sorte que le prix final à payer par le client individuel aura tendance à baisser. Ces fausses déclarations en relation avec la consommation d'eau supplémentaire démontrent également une ignorance manifeste et regrettable de certains acteurs politiques de principes économiques élémentaires, de même que de l'évolution et de la réalité économique au Luxembourg. Ainsi, aujourd'hui, l'industrie au Luxembourg consomme largement moins d'eau potable qu'il y a quelques années encore. De grands consommateurs, comme l'usine d'ArcelorMittal à Schifflange, ont fermé leurs portes, d'autres sont devenus bien plus efficients dans leur emploi de cette ressource. Le Luxembourg n'a ainsi aucun problème à satisfaire la demande en eau d'une usine à yaourt.

  Des intervenants s'emploient à appuyer les explications de Monsieur le Ministre, notamment en ce qui concerne la disponibilité d'eau potable et la composition de son prix de vente, certains même en ses regrets en ce qui concerne l'échec du projet d'implantation d'une usine de laine de roche. Excepté le représentant de *déi gréng*, qui, en renvoyant aux phases « orange » qui ces dernières années ont dû régulièrement être proclamées, tient à relativiser l'optimisme exprimé quant à la disponibilité en quantités suffisantes d'eau potable. Il renvoie aux investissements massifs rendus nécessaires afin de pouvoir surmonter ces phases de pénurie actuelles, de sorte à douter que le prix de l'eau puisse rester stable voire baisser et rappelle que l'affirmation concernant une hausse du prix de l'eau dans les communes du Sud a été établie dans l'avis auquel la commune de Bettembourg se sentait obligée dans le dossier FAGE.[8]

---

[7] Radio 100,7. M. Claude Turmes, selon l'orateur : « Den Etienne Schneider schéisst elo e bëssen aus der Hëft. E werft dem Carole Dieschbourg net manner vir, wéi mat falsche Fakten ze operéieren. *(…)* an da mengen ech, den Etienne geschwënn e gehörege Rückzieher wäert maachen, fir do dem Carole Dieschbourg ze ënnerstellen, hat géing do mat falsche Fakten operéieren. »

[8] Voir procès-verbal de la réunion de la Commission de l'Economie du 29 mars 2018.

Une discussion sur l'emploi de chiffres et de statistiques dans le débat politique s'ensuit. En effet, le recours à des données chiffrées en ignorant leur signification exacte et notamment leur mode de calcul est risqué et peut induire en erreur sans que le chiffre lui-même soit faux ;

- ***« Industriefeindlech » versus « demokratiefeindlech ».*** Le député d'une sensibilité politique se dit choqué par la présentation et l'appréciation faite par Monsieur le Ministre des discussions publiques thématisant les projets de ces grands investisseurs et de son appel à la responsabilité des responsables politiques dans ces discussions qui servirait l'intérêt de ces grands groupes – approche qu'il qualifie de « demokratiefeindlech ». Il tient à souligner que les médias sont dans leur rôle, lorsqu'ils essayent d'élucider pareils projets et d'en informer les citoyens. Que des projets d'une telle envergure et d'un tel impact sur l'environnement des habitants fassent l'objet d'un débat public est louable et devrait aller de soi dans une démocratie.

  Monsieur le Ministre rétorque qu'il n'a rien interdit à personne dans ces dossiers et réitère ses explications quant aux sensibilités et modes de fonctionnement de ces multinationales. Une discussion virulente, n'apportant pas d'élément nouveau, s'ensuit entre ledit intervenant et Monsieur le Ministre. Au bout de cette discussion, le député insiste que, pour le cas de *Knauf Insulation* et suivant les explications de Monsieur le Ministre, il soit acté que « *duerch administrativ Prozeduren ass dee Betrib iwwerdimensionnéiert gegängelt ginn, par rapport zu deem, wéi et eigentlech hätt misse sinn* » et souligne que l'administration en cause agit sous la responsabilité d'un membre du Gouvernement. Le dialogue animé entre les deux intervenants se poursuit en se portant, entre autres, sur la définition des notions de « *Approch* » et de « *Prozedur* » et l'influence de l'une sur l'autre. Monsieur le Président interrompt cette discussion.

  Le porte-parole du groupe parlementaire CSV intervient pour faire acter que de l'avis de son groupe il s'agit là quand même d'un constat grave indiquant qu'une administration gouvernementale ait pu agir de manière arbitraire et souhaite des précisions supplémentaires à ce sujet.

  A son tour, un député de la majorité qualifie cette dernière intervention comme une insinuation excessive et rappelle la différence entre la procédure commodo-incommodo et l'étude d'impact environnemental qui a lieu au préalable. Personne dans la présente réunion ne saurait se prononcer en connaissance de cause sur la qualité du « scoping » réalisé.

  Monsieur le Ministre tient encore une fois à souligner qu'il ne s'agit pas d'une question de procédures, mais d'une approche hostile à leur égard qui, en fin de compte, a fait abandonner le projet à *Knauf Insulation*. Cette approche était non seulement perceptible du côté de l'Administration de l'Environnement (réunions itérativement annulées et reportées, maintes études ou précisions supplémentaires exigées), mais également du côté des communes concernées (motions négatives adoptées à l'unanimité par les conseils communaux, servitudes décidées sur les terrains en question etc.).

  Quant aux avis des communes concernées, un député tient à souligner que chaque conseil communal est libre de se prononcer sur les sujets qui le préoccupent. Il s'interroge, toutefois, sur quelle base factuelle ces conseils se sont prononcés, les études environnementales, par exemple, n'étaient pas encore disponibles, de sorte qu'il estime que ces avis étaient prématurés. Ceux-ci n'ont, en tout état de cause, pas contribué à faire aboutir ce dossier. L'orateur partage l'appréciation de Monsieur le Ministre de l'Economie qu'au sein de la population une méfiance profonde par rapport à l'industrie commence à s'enraciner. Il estime qu'il s'agit également d'un phénomène générationnel, ces personnes qui travaillent, qui ont travaillé dans des

usines ou qui ont grandi en contact direct avec ces personnes deviennent, même au Sud du pays, de plus en plus rares ;

- ***Knauf Insulation et LIST.*** Monsieur le Ministre ironise en se disant positivement surpris de la rapidité avec laquelle un eurodéputé non encore membre du Gouvernement a pris une connaissance profonde de tous ses futurs dossiers et remarque qu'il aurait, en effet, aimé voir des coopérations au niveau de la recherche appliquée avec ce groupe une fois installé au Luxembourg. Compte tenu de cette récente évolution, il y a toutefois lieu de classer cette idée dans la catégorie du « *Wunschdenken* » ;

- ***Meilleure technologie disponible.*** Un député confirme que, suite à la suppression de la nuance « n'entraînant pas de coûts excessifs », le Code de l'Environnement est devenu plus stricte aujourd'hui en disposant qu'il doit être recouru à la « meilleure technologie disponible » pour traiter des émissions, déchets et autres. Pareilles dispositions doivent toutefois être interprétées et concrétisées, au cas par cas, par l'Administration de l'Environnement. Le terme « disponible » reste dans ce contexte sujet à interprétation. En effet, la disponibilité d'une technologie est également liée à un élément coût-avantage. Sur ce point, également dans sa teneur d'aujourd'hui, cette disposition et sa concrétisation par l'Administration suscite des discussions avec l'administré visé ;

- ***Positionnement du Gouvernement.*** En conclusion à la discussion concernant les arguments factuels employés dans ces dossiers industriels, un député de l'opposition tient à souligner l'importance que revêt un positionnement sans équivoque du Gouvernement face à pareils projets et ceci notamment dans toutes leurs déclarations et données publiées. Sinon, il s'avère difficile pour les responsables politiques des communes concernées de s'orienter et de se forger un avis.

  L'orateur se dit ainsi préoccupé du déroulement de la réunion d'information envisagée en septembre sur le projet de Google à Bissen et recommande vivement que le Gouvernement y parlera, s'il sera présent, d'une seule voix.

  Un député donne à considérer que, tel qu'expliqué par Monsieur le Ministre, le dossier Google est traité par un groupe de travail interinstitutionnel, de sorte qu'il qualifie lesdites préoccupations non fondées. Monsieur le Ministre confirme que la situation se présente de manière différente dans le cas de Google, puisque cette société a acheté des terrains qui doivent désormais être reclassés. Le site qui était prévu pour Knauf se situait dans une zone industrielle.

  Un autre intervenant tient à rappeler que l'existence de vues parfois fortement divergentes, dès qu'il s'agit d'apprécier un dossier industriel, entre Economie et Environnement, est classique. C'est la raison pour laquelle, à l'époque, il avait été décidé d'inclure dès le départ le Ministère de l'Environnement dès que pareilles demandes se confirment et il s'interroge pourquoi ce réflexe ne semble plus avoir fonctionné dans le présent cas de figure de sorte que ces préoccupations plus fondamentales n'ont été soulevées que si tardivement dans la procédure administrative. L'orateur invite les membres du Gouvernement à tirer les leçons de ce dossier, de sorte à clarifier des questions de fond et les appréciations des Administrations dès le début d'une telle procédure.

  Monsieur le Ministre de l'Economie tient à préciser que cette concertation au préalable entre ministères a été faite. Suite à son premier contact avec le patron de cette entreprise en 2016, il l'a lui-même informé des dispositions environnementales qui exigent que « la meilleure technologie disponible » soit employée pour le traitement des émissions. Lors de cette entrevue, il a souligné que son dossier n'aboutira pas sans qu'il puisse se présenter à la pointe de la technologie dans ce

domaine et l'a invité à consulter directement le Ministère de l'Environnement. Monsieur le Ministre explique qu'il a ouvertement discuté de ce projet avec Madame la Ministre de l'Environnement et qu'au début, la procédure s'est déroulée sans heurts. C'est qu'à partir d'un certain moment que les choses ont commencé à s'enrayer et qu'il continue à supposer que ces difficultés soudaines étaient liées aux échéances électorales ;

- ***Respect des procédures et normes environnementales.*** Monsieur le Ministre précise qu'il n'entend forcer aucune commune ni le Gouvernement à accepter coûte que coûte telle ou telle entreprise. Il va de soi que l'établissement d'une entreprise sera refusé si celle-ci n'est pas apte à se conformer au cadre légal et réglementaire en vigueur au Luxembourg, dispositif qu'il considère comme un des plus strictes en Europe. Ce qu'il ne peut pourtant pas accepter est un acharnement obstructeur de certaines forces politiques, même si un projet d'implantation satisfait aux normes environnementales existantes.

  Soulignant que le Luxembourg est un Etat de droit, un député critique cette présentation des faits comme excessive. Aucun cas d'un projet d'entreprise ne lui est connu qui pour des raisons arbitraires, voire idéologiques, aurait été refusé par une administration publique. L'intervenant illustre ses propos avec l'exemple de l'implantation d'une fabrication d'asphalte dans la zone industrielle « Um Monkeler » qui, malgré de fortes oppositions de la part de la population et de certains milieux politiques, a été autorisé par l'Administration compétente car en conformité avec toutes les dispositions légales et réglementaires.

  Ce député souligne également que les avis critiques au sujet de l'implantation d'une usine à laine de roche ont émané des deux conseils communaux concernés, composés de représentants des partis les plus divers. La procédure d'instruction en matière d'environnement était loin d'être close au moment de l'annonce que l'entreprise aurait décidé d'installer sa production en France, de sorte qu'on ignore quelles obligations l'Administration aurait dû formuler afin de garantir le respect du cadre légal qui lui vise à garantir la qualité de vie des habitants. Cette décision de l'entreprise ne peut donc être liée à des décisions ou contraintes émanant de l'Administration de l'Environnement, mais à d'autres facteurs.

  Monsieur le Ministre concède que la procédure administrative n'était pas close et qualifie ce fait même comme un des problèmes rencontrés dans ce dossier. Depuis 2016 déjà, cette entreprise est active sur ce dossier. Malgré des réunions « scoping » en commun dans lesquelles les études environnementales à réaliser ont été déterminées, l'entreprise était à plusieurs reprises surprise par des études supplémentaires exigées par l'Administration en cours de route. L'objet de réunions « scoping » est pourtant précisément d'exclure de telles surprises. Bref, l'entreprise commençait à avoir l'impression que l'Administration s'adonnait à un jeu de temps, étant bien consciente de l'urgence pour *Knauf Insulation* d'accroître ses capacités de production en laine de roche. En effet, actuellement la demande accrue en laine de roche du secteur de la construction ne peut régulièrement pas être satisfaite.[9] L'entreprise ne souhaitait pas perdre davantage de temps (et de revenus). La décision contre le Luxembourg résulte donc d'une certaine approche des responsables politiques et administratifs. En contre-exemple, l'orateur cite un article relatant l'accueil chaleureux fait à cette entreprise en Lorraine.[10]

  Un intervenant tient à faire acter comme remarquable que cette entreprise préfère s'installer dans un Etat où tant les coûts salariaux bruts que les impôts sont plus élevés qu'au Luxembourg. La décision d'implantation d'une entreprise est donc loin de se limiter à des questions de niveau salarial ou d'imposition.

[9] En raison d'exigences d'isolation thermique accrues au sein de l'Union européenne.
[10] Paperjam du 31 mai 2018.

c) (ancien) mesures en vue d'une amélioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise telles qu'énoncées dans la lettre du 27 mars 2013 de Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat – Volet environnement *

(point non abordé lors de la réunion du 29 mars 2018)*

Au vu de l'heure avancée, le point sous rubrique n'est pas traité.

Le porte-parole du groupe parlementaire propose de ne plus revenir sur ce point comme n'étant plus d'actualité.

***

Luxembourg, le 26 juillet 2018

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de l'Economie,
Franz Fayot